MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ DE L'INSERTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Termes de Références pour la réalisation et la production de sept Spots vidéos pour le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille.

Avec l'appui du FNUAP



ARTICLE 1- OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat porte sur la réalisation et la production de sept (7) Spots Vidéos avec des personnalités publiques sur la masculinité positive.

La désignation détaillée des prestations demandées figure à l'article 2 et à l'article 13 (bordereau des prix détail-estimatif) du présent contrat.

ARTICLE 2: DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations commandées par l'Administration, dont la désignation figure ci-dessous, doivent répondre aux critères de professionnalisme dans le domaine de la production de films publicitaires en termes de qualité des équipements techniques et des ingénieurs et techniciens mobilisés pour leur réalisation selon les spécifications précisées au présent article du contrat.

Production de (7) spots Vidéos de sensibilisation sur la masculinité positive

Les violences liées au genre constituent une des violations des droits de la personne la plus répandue au monde. Les femmes et les filles en sont en grande partie les premières victimes des violences liées au genre, et cela est l'un des grands obstacles au développement.

Et dans ce sens, la masculinité positive fait référence aux caractéristiques et comportements propres aux hommes : comportements ou caractéristiques dépourvus de violence, tandis qu'un homme modèle est une référence à un acteur de promotion de l'égalité de genre, pratiquant une masculinité positive, et qui sensibilise et incite ses pairs au changement des comportements nuisibles à l'égalité du genre ainsi qu'aux droits humains, notamment de la femme.

L'objectif est de mieux comprendre la notion de la masculinité et ses implications pour les projets de développement dans une perspective de transformation des rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes, vers plus d'égalité et d'équité. Ce qui permettra de diffuser des messages positifs, pour permettre d'avoir des relations équitables entre les sexes, en remettant en question la répartition des ressources et la répartition des tâches entre les hommes et les femmes ainsi que les autres membres de la communauté, et en renforçant les normes positives qui favorisent l'égalité ainsi qu'un environnement favorable à l'égalité et à la non-violence basée sur le sexe.

La conception et l'idée créative du spot publicitaire selon la thématique (masculinité positive) doit être originale et inédite. De ce fait, le prestataire devra mobiliser les ressources professionnelles nécessaires en conception rédaction et veiller à l'utilisation de matériel technique adapté durant tout le processus de création, de production et de post production (mood board, casting, repérage, tournage, effets, montage, étalonnage, mixage),), et ces supports seront délivrés sur supports USB (aux formats compatibles avec la diffusion sur les réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp, Instagram, Tik tok et exploitables par les supports médias. (SNRT, 2M, Medi1tv)

- Le prestataire procédera à une analyse critique pour la délimitation du périmètre de la problématique à traiter, des changements sociaux souhaités et des cibles identifiées. Le résultat donnera lieu à une note d'intention originale, d'un synopsis, d'un mood board, d'un casting et d'un planning de réalisation.
- Le résultat de ces investigations permettra d'élaborer les synopsis finalisés qui donneront les détails sur les spots et la démarche pour leur réalisation.
- Le prestataire est tenu d'élaborer une liste définitive des personnalités qui seront invitées à faire objet des spots.
- Le prestataire est tenu de remettre dans les délais impartis les Spots vidéos (7) finalisés avec générique et musique. Le contractant est dans l'obligation de fournir les rushes complets des tournages, ainsi que les projets des Spots Vidéos.

ARTICLE 3- MONTANT DU CONTRAT

Le montant du contrat est arrêté à : (Chiffre) Dirhams Toutes Taxes Comprises.

ARTICLE 4: NOTIFICATION DE L'ORDRE DE SERVICE ET DELAI D'EXECUTION

Le prestataire sera notifié par Ordre de Service, après validation du Comité conjoint MSISF/ UNFPA de l'Offre soumise.

La durée globale du marché est de 30 jours sans dépasser le 10 décembre 2022. Ce délai ne prend pas en compte les délais de validation des livrables.

Quand le Maître d'Ouvrage recevra les synopsis et listes des personnalités en version définitive, il disposera d'un délai de cinq jours (5 jours) calendaires à partir de la date de remise des dits synopsis et listes pour notifier au prestataire le démarrage des tournages. Le prestataire disposera d'un délai de vingt et un (21) jours ouvrables à partir de la date de la notification du Maître d'Ouvrage pour remettre les Spots Vidéos finalisés. Le délai de validation par le maître d'ouvrage après la remise des Spots Vidéos finalisés est de 4 jours ouvrable.

Étant précisé que les frais de rectifications des Spots Vidéos sont entièrement à la charge du prestataire. La dernière réception partielle tient lieu de la réception définitive du marché.

ARTICLE 5- MODE DE REGLEMENT

Le paiement sera effectué après <u>réception et validation</u> définitive des spots vidéos

La production de la facture doit être établie en quatre exemplaires et arrêtée en toutes lettres et en chiffres, certifiées exactes, et signés par le créancier qui doit en outre rappeler l'intitulé exact de son compte bancaire.

Le paiement sera effectué directement **par l'UNFPA**, **en hors taxes** et ce, après validation par le comité de suivi, des livrables objets des prestations du présent contrat.

Le prestataire doit présenter à l'Administration quatre (4) exemplaires de la facture décrivant les prestations réellement exécutées et le montant total à payer ainsi que tous les éléments nécessaires à la détermination de ce montant.

Le règlement sera effectué sur la base des dites factures en application des prix du bordereau des prix.

<u>NB</u>: Une attestation d'exonération de la TVA sera délivrée au prestataire sur la base de présentation d'une facture pro-forma en quatre (4) exemplaire indiquant le montant en HT, la valeur de la TVA et le montant en TTC.

ARTICLE 6: MODE D'EXECUTION DES PRESTATIONS ET PROPRIETE DES FILMS

Le prestataire s'engage à effectuer les prestations, objet du contrat, conformément aux besoins et aux orientations de l'Administration. Toute modification que l'Administration juge nécessaire aux commandes objet du présent contrat doit être convenue avec le prestataire.

Les Spots Vidéos produits et les rushes ainsi que les projets produits en exécution du présent contrat sont la propriété exclusive du Ministère de la solidarité de l'insertion sociale et de la famille qui peut les utiliser selon ses propres besoins avec droit de l'image des personnalités publiques et toute personne qui apparaitra dans les Spots Vidéos objets du contrat et ce pour une durée de trois (3) années.

ARTICLE 7: CONFIDENTIALITE

La teneur et le contenu du contrat sont confidentiels.

La communication de toute ou partie des termes du présent contrat par l'une ou l'autre partie ne peut se faire qu'après autorisation formelle écrite de diffusion.

ARTICLE 8: MODIFICATION AU CONTRAT ET REGLEMENT DES DIFFERENDS

Toute modification au présent contrat ne pourra avoir lieu que par avenant. En cas de désaccord, les parties regèleront leur différend à l'amiable. Sinon, il sera fait recours aux tribunaux compétents à Rabat.

ARTICLE 9: LITIGES

Les litiges qui se produiront à l'occasion de l'exécution du présent contrat, s'ils ne sont pas résolus à l'amiable, seront soumis au tribunal compétent de Rabat.

ARTICLE 10: RESILIATION DU CONTRAT

La partie souhaitant mettre fin au contrat de prestation de services doit en informer l'autre partie par courrier. La lettre de résiliation anticipée du contrat de prestation de services devra être réalisée par lettre recommandée avec accusé de réception, et ce, en respectant un délai de préavis raisonnable. Le caractère raisonnable du préavis sera apprécié eu égard à la durée de la relation entre les parties.

ARTICLE 11: ENREGISTREMENT DU CONTRAT

Le présent contrat est soumis à l'enregistrement conformément aux dispositions du code général des impôts en vigueur.

ARTICLES 12: BORDEREAU DES PRIX DETAIL-ESTIMATIF

N°	Désignation	Unité	Quantité (1)	Prix Unitaire HT (2)	Prix total (HT) 3 = 1*2
1	Production et Réalisation de spot publicitaire sur le thème de la masculinité positive.	Spot	7		
	TOTAL HT				
	TVA 20%				
TOTAL TTC					

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX DETAIL-ESTIMATIF A LA SOMME DE : (chiffre) Dirhams Toutes Taxes Comprises.

ANNEXE N°1: PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS

Pour le jugement des offres des concurrents, chacun d'eux doit fournir les dossiers suivants :

a- La première enveloppe contient les pièces des dossiers administratif et technique

- Le dossier administratif

- TDR paraphé sur toutes les pages et signé par le concurrent ou la personne habilitée par lui à cet effet.
- Une déclaration sur l'honneur en un exemplaire unique (Annexe 2)
- · Le statut de la société avec comme objet social la production audiovisuelle
- Registre de commerce (model 7)
- Bulletin de notification du N d'identification fiscale
- Attestation d'inscription à la taxe professionnelle
- · Attestation d'affiliation à la CNSS
- Certificat ICE

- Le dossier technique

- Les attestations de référence en relation avec les prestations objet des TDR. Le candidat doit avoir au moins 4 attestations de référence dont deux attestations de référence délivrées par des maitres d'ouvrages publiques.
- Les dites attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original fournies doivent porter sur des prestations réalisées entre 2019 et 2022.
- · La liste des moyens techniques à mettre en œuvre pour la réalisation de la prestation.

Cette enveloppe doit être fermée et porter de façon apparente la mention « dossiers administratifs et technique ».

b- La deuxième enveloppe contient l'offre technique détaillée prenant en compte les exigences des TDR et faisant état d'une liste de l'équipe détaillé avec affectation par poste.

. Cette enveloppe doit être fermée et porter de façon apparente la mention « offre technique ».

c-La troisième enveloppe contient l'offre financière. Cette enveloppe doit être fermée et porter de façon apparente la mention « offre financière ».

d-Procédure pour la soumission des offres

Les soumissionnaires intéressés sont invités à soumettre leurs dossiers de candidature, y compris l'offre financière, en format papier au siège du Ministère de la Solidarité, de l'insertion Sociale et de la Famille, au **Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines, du Budget et des Affaires Générales**, au plus tard le **07 novembre 2022** à 16 h 30 GMT+1, date et heure limites de réception des offres.

Les dossiers qui parviendraient après la date et heure limites fixées ci-dessus ne seront pas pris en compte.

Modalité de jugement des offres :

Une commission sera chargée de l'examen des offres des concurrents selon la grille ci-dessous :

1- C1 : La notation de l'équipe :

Le caractère de la prestation et la qualité attendue des livrables exige de la part du prestataire un soin très particulier qui ne peut être garanti que si le personnel affecté à cette prestation a une expérience confirmée dans l'exécution de prestations de même nature.

<u>Ce personnel comprendra obligatoirement :</u>

Équipes (note /80 points)			
Chef de Projet (note/20 points)			
Un (e) Chef de projet Domaine: Journalisme/ beaux-arts • ≥ Bac+2: 5 points Expériences: - Justifier d'une expérience solide (10 ans ou plus) dans une chaine télévision nationale ou internationale ou une société de production • Aucune expérience: 0 point • 1point par année d'expérience dans la limite de 15 points	/20 points	- CV	
Un(e) réalisateur (trice) (note/10 points)			
Un Réalisateur (trice) disposant de la carte professionnelle du CCM Domaine d'études : Diplôme délivré d'un institut de cinéma • ≥ Bac+2 : 5 point Expériences : - Justifier d'au moins 5 expériences solide dans la réalisation des films ou documentaires • Aucune expérience : 0 point • 1point par expérience (projet) dans la limite de 5 points N.b : le prestataire qui ne fournira pas parmi l'équipe un réalisateur disposant de la carte professionnelle du CCM sera automatiquement éliminée.	/10	 Copie du diplôme ou attestation de chaque membre de l'équipe CV Copie de la carte professionnelle du CCM 	
Un(e) directeur (trice) de photo (note/10 points)			
Un(e) directeur (trice) de photo disposant de la carte professionnelle du CCM Domaine d'études : Diplôme délivré d'un institut de cinéma ou d'audiovisuel • ≥ Bac+2 : 5 point Expériences : - Justifier d'au moins 3 ans d'expérience dans le tournage des films ou spots publicitaires • Aucune expérience : 0 point • 1point par expérience (projet) dans la limite de 5 points		 Copie du diplôme ou attestation de chaque membre de l'équipe CV Copie de la carte professionnelle du CCM 	

N.b : le prestataire qui ne fournira pas parmi l'équipe un DOP disposant de la carte professionnelle du CCM sera automatiquementéliminée.	t	
Un(e) Chef monteur (note/10 points)		1
Un(e) chef monteur Domaine d'études : Diplôme délivré d'un institut de cinéma ou d'audiovisuel • ≥ Bac+2 : 5 point Expériences : - Justifier d'au moins 3 ans d'expériences solide dans le domaine. • Aucune expérience : 0 point • 1point par expérience dans la limite de 5 points		 Copie du diplôme ou attestation de chaque membre de l'équipe CV Copie de la carte professionnelle du CCM
Un(e) ingénieur de son (note/10 points)		
Un(e) ingénieur de son disposant de la carte professionnelle du CCM Domaine d'études : Diplôme délivré d'un institut de spécialisé • ≥ Bac+2 : 5 point Expériences : - Justifier d'au moins 8 ans d'expériences solide dans le domaine. • Aucune expérience : 0 point • 1point par expérience dans la limite de 5 points N.b : le prestataire qui ne fournira pas parmi l'équipe un DOP disposant de la carte professionnelle du CCM sera automatiquement éliminée.		 Copie du diplôme ou attestation de chaque membre de l'équipe CV Copie de la carte professionnelle du CCM
Un(e) électro-machiniste (note/10 points)		
Un(e) électro-machiniste Expériences: - Justifier d'au moins 5 ans d'expériences solide dans le domaine. • Aucune expérience : 0 point • 1point par expérience dans la limite de 10 points	/10	- CV
Un(e) Support technique (note/10 points)		
Un(e) support technique (développeur, webdesigner, technicien de réseau,) Domaine d'études : Diplôme délivré d'un institut de spécialisé • Bac+2 : 2 point • Bac+5 : 5 point Expériences : - Justifier d'au moins 3 ans d'expériences solide dans le domaine. • Aucune expérience : 0 point		 Copie du diplôme ou attestation de chaque membre de l'équipe CV
 Aucune experience : o point 1point par expérience dans la limite de 5 points 		

• **Ipoint** par expérience dans la limite de **5 points**NB : une note équivalente à zéro (0) obtenue pour un poste de l'équipe est jugée éliminatoire et par conséquent l'offre est écartée.

2- C2: La notation de l'expérience du candidat:

Le candidat doit avoir réaliser au moins 4 prestations similaires dont deux réalisées avec un maitre d'ouvrage publique entre (2019-2022).

Pour chaque prestation réalisée + 10 points dont la limite de 50 points.

3- C3: La notation des moyens techniques :

La notation de cette note tiendra compte de la liste des moyens matériels dédiés aux présentes prestations et de leur pertinence qu'ils soient informatiques, véhicules, etc. proposés pour la réalisation des différentes missions.

Suffisants: 10 pointsMoyens: 5 pointsInsuffisants: 0 point

NB : une note équivalente à zéro (0) obtenue pour une des composantes est jugée éliminatoire et par conséquent l'offre est écartée.

La note technique NT est la somme des notes relatives aux trois critères ci-dessus :

$$NT = C_1 + C_2 + C_3$$

<u>Important</u>: A l'issue de l'évaluation technique, toute offre ayant obtenu une note technique (NT) de moins de 100 points sera écartée.

ETAPE 2: EVALUATION DES OFFRES FINANCIERES

L'examen des offres financières concerne les seuls candidats admis à l'issue de l'examen de leurs dossiers administratifs et de leurs offres techniques.

La commission écarte les concurrents dont les offres financières :

- ne sont pas conformes à l'objet de la consultation ;
- ne sont pas signées;
- expriment des restrictions ou des réserves ;

Le contrat sera conclu avec le concurrent dont l'offre financière est la moins disante.

Pour tout complément d'information drhbag@social.gov.ma

ANNEXE 2: MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR (*)

Objet du contrat : la réalisation et la production de sept Spots vidéos au profit du Ministère de la Solidarité, de l'insertion Sociale et de la Famille

12 2 Car 145 Personnes Prijorques
- Je soussigné : (Nom, Prénom, et qualité)
Numéro de téléphoneNuméro du fax :
Adresse électronique :
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
- adresse du domicile élu
- Afilié à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale sous le n° :
-Inscrit au Registre du Commerce de :(localité) sous le n°
- n° de patente
N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR(RIB)
B- Pour les personnes morales
- Je soussigné (Nom, prénom, et qualité au sein de l'entreprise)
Numéro de téléphoneNuméro du fax
Adresse électronique :
-Agissant au nom et pour le compte de(raison sociale et forme juridique d
la société)
au capital de :
Adresse du siège social de la société
Adresse du domicile élu
- Affilié à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale sous le n° :
- Inscrit au registre du commerce(localité) sous le n°
- n° de patente

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés

A. Pour les nersonnes physiques

Déclare sur l'honneur :

1- m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;

N° du compte courant postal - bancaire ou à la TGR(RIB)

- 2- que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du décret n° 2-12-349 du 8 journada I 1434 (20 mars 2013 relatifs aux marchés publics.
- 3-Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (1);
- 4- m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
- à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du décret du 8 journada I 1434 (20 mars 2013 relatifs aux marchés publics
- que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maître d'ouvrage a prévu dans ledit cahier.
- confier les prestations à sous- traiter à des PME installées aux Maroc

- 5 m'engage à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraudes ou de corruption de personnes qui interviennent à quelques titres que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché.
- 6- m'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.
- 7- atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 168 du décret n°2-12-349 précité.
- 8- je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- 9- je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par les articles 138 et 159 du décret n° 2-12-349 précité, relatif à l'inexactitude de la déclaration

Fait à Rabat le	
Signature et cachet du concurrent	

- (1) A supprimer le cas échéant,
- (*) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur

Projet de Contrat Termes de Références

LE PRESTATAIRE	L'AGENT AUTORISE (L'Administration)
APPROBATION DU PAR	TENAIRE D'EXECUTION